ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété dans le Premier District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Joseph Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept certain lots de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Commune ou avenue Tulane, rue Gravier et l'avenue Hagan étant dans l'ilet No 677 désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan annexé à un inventaire pardevant A G. Lapice, notaire, conformément au dit p'an, les dits lots mesurent comme suit, à savoir :—

Le lot No 10 forme l'encoignure de la rue Gravier et l'avenue Hagan, mesurant 31' 3" 4''' pieds face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 11 à 16 inclusivement mesurant 30' 11" pieds face à l'avenue Hagan sur 156' 5" 4''' de profondeur ensemble avec tous les droits voies, etc, acquis le 20 juin 1895 C. O B. 156 fo. 495.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mai—15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété améliorée du Premier District, connue par les Numéros Municipaux 1727 et 1729 rue Religieuse.

Mme Veuve Julia Cox vs John Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,303 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Céleste, St-James anciennement Jacob et St-Thomas et Chemin Félicité, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Religieuse, entre les rues Céleste et St-James (anciennement Jacob), sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 10 septembre 1832 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, anciennement notaire, le 20 juin 1869.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 mai—21 23 24 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District, Formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, dans l'ilet borné par les dites rues et Milan et Long.

J. N. Roussel, M. D., vs J. Walter Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 52,290—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y appartenant, ou pouvant autrement y appartenir, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long, désignés comme lots Nos neuf et dix, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895 et mesurant, au pied américain, comme suit: Les dits lots Nos neuf et dix se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, le dit lot No dix forme l'encoignure des rues Marengo et Breslau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
30 av—30—mai 1 7 14 21 28—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Etat de la Louisiane vs Edward O'Rourke.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,339—En vertu d'un writ de fieri facias P. J. Mc Mahon sécurité, à moi adressé par l'Honorable la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune. entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 8 juin 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District et désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet No 261 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Camp et Chestnut, sur un plan par G. H. Grandjean et d'après lequel plan les dits lots se trouvent à une distance de 87 pieds 4 pouces de la rue du Camp et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce à l'avenue Napoléon, la même largeur dans le fond, sur 130 pi ds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans le procès ci-dessus comme la propriété de P. J. McMahon, sécurité.
Conditions - Comptant sur les lieux.
W. E. UNIACKE,
Shérif Criminel.
4mai—4 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Quatrième District, Connue comme les vieux Nos 52 et 52 1/2 et les nouveaux Nos 526 et 528 rue Sorapuru.

Germania Savings Bank vs Christian George Honold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,467.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 26, maintenant 46, borné par les rues Fulton, ou St-Thomas, Première, Rousseau et Sorapuru, avec tous les droits voies, privilèges, avantages, dépendances qui y appartiennent en quelque sorte. Le dit lot de terre étant une portion des Nos originaux 99 et 102 conformément à un plan de l'ancienne ville de Lafayette, dressé par Hugh Grant voyer de cette ville et déposé à l'étude de L. K Kenny, ancien notaire, le dit lot de terre mesure trente (30) pieds de face à la rue Sorapuru, sur une profondeur de cent vingt deux (122) pieds quatre (4) pouces sur la ligne la plus près de la rue Fulton, trente (30) pieds et sept (7) lignes sur la ligne du fond, et cent vingt-quatre (124) pieds cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur près de la rue Rousseau, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Thomas Layton, ancien notaire en cette ville en date du 14 décembre 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 mai—28 29 juin 4 11 18 25—juillet—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, L'T'D.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Ltd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet. — JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd, en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriétés mobilières et immobilières par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St. George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'ilet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1894 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St George et les lots numéros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (anciennement St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St. George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente [30] pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit [128] pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Termes et Conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Résidence Désirable à Deux Etages.

RUE CONSTANCE, PRES ERATO

SUCCESSION DE GEO. MYERS OU MYER.

No 42,371.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau No 832 et 834 rue Commune, MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1897, et rendu dans la succession ci-dessus—

La résidence en bois éligible à deux étages, rue Constance, entre Erato et Gatennie, ayant double galeries de face, vestibules avec escaliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazins, Gatennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L. McCay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et à une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur
25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JEUDI 10 JUIN 1897

A la Bourse des Encanteurs
Nos 629 et 631 rue Commune.

Succession de Nicholas W. Wolverton, Sr.

No 52,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. F. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 4 mai 1897 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes seront vendues à l'encan—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation, et est situé à une distance de cent deux pieds deux pouces de l'encoignure de la rue Laurel et de la rue Troisième, désigné comme lot A, sur un certificat d'arpentage fait par Geo De Armas, député voyer de ville, en date du 24 mars 1897, annexé à l'inventaire de cette succession, pardevant J. Henry Forcelle, notaire, en date du 29 mars 1897 et mesurant vingt-cinq pieds et trois lignes de face sur la rue Laurel sur cent vingt-deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, et est composé de la partie de face du lot original No 25 sur un plan dressé par F. J. Rothhaas, voyer, en date du 11 août 1850, déposé pour référence dans l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1897 devront être assumées par l'acquéreur et il devra déposer 20 pour cent dans les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9mai—9 13 30—juin 3 6 à date

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 53,355 — Division "A"—Anthony Bango vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite dans cette affaire par Anthony Bango pour le bénéfice de ses créanciers, soit acceptée par la cour et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W.O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le JEUDI, 17 juin 1897, à 11 heures A. M., et que H. Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. et que Léon Gerson soit assermenté syndic provisoire dans cette affaire et qu'après son assermentation des lettres comme tel lui soient données conformément à la loi; et qu'il fournisse un cautionnement de quinze cents dollars. avec bonne et solvable garantie, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1897.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—7 22—juin 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un joli Cottage formant l'encoignure des rues Peter (maintenant avenue Pélican) et Seguin, et d'un joli Cottage double touchant au premier sur la rue Peter (maintenant avenue Pélican),

Le tout dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Alix et Barthélemy (maintenant Bermudez).

Dans le Cinquième District.

People's Homestead Association vs Thomas F. Turnbull.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 53,085 — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certaines portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 16, borné par les rues Peter (maintenant avenue Pelican), Séguin, Alix et Barthélemy (maintenant Bermudez), lesquelles portions de terre sont désignés par les lettres A1 et B2 sur un plan et arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, en date du 13 mai 1897 et enregistré dans le bureau du Shérif Civil, et mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir—

La dite portion A1 forme l'encoignure des rues Peter [maintenant avenue Pélican] et Seguin et mesure trente six pieds et sept lignes de face sur la rue Peter [maintenant avenue Pelican] par une profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant face à la rue Seguin de cent trente-neuf pieds neuf pouces et sept lignes.

Les améliorations consistent en un joli et désirable cottage simple contenant salon, 3 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain, vestibule, galerie devant et dépendances, etc.

La dite portion B 2 touche à la dite portion A' et à une distance de trente-six pieds et sept lignes de l'encoignure de la rue Peter (maintenant avenue Pélican) et Seguin, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) sur une profondeur de cent trente neuf pieds neuf pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli et désirable cottage double contenant de chaque côté salon, 2 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, galerie de face, hangar dans le fond, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mai—14 15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriétés de Valeur dans le Premier District.

Kate P. Jourdan vs Catherine Coudran et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 42,568 En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Victor Mauberret, ancien Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, (anciennement Triton Walk), Julie, Baronne et Dryades et désignés comme lots Nos soixante et soixante-un sur un plan dressé par R. Delafield, voyer, en date du 8 mars 1832 et déposé pour référence, à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits deux lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No soixante mesure vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Dryades, anciennement Phillipa, trente-huit pieds de largeur dans le fond, où ils sont bornés par une allée en commun vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent soixante pieds sur la ligne du côté du lot No cinquante neuf et cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot soixante et un et le dit lot soixante-et-un mesure, au pied anglais, vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades, trente-huit pieds de largeur dans le fond sur une allée, vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent cinquante pieds sur le côté de la ligne qui touche le lot No soixante et cent quarante et-un pieds de profondeur sur le côté du lot No soixante-deux.

2° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades (anciennement Philipa) Baronne, Girod et Julie, étant la moitié la plus près de la rue Girod d'un certain lot numéroté quarante et-un sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 13 décembre 1821 et annexé pour référence à un acte passé pardevant G. R Stringer, ancien notaire en cette ville, le 19 juin 1829; ladite portion de terre mesure, au pied français, trente pieds de face à la dite rue Dryades (anciennement Philipa) sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, anciennement Philippa Girod, Baronne et Julie et composant de la portion la plus rapprochée de la rue Julie, de plusieurs lots numérotés un et deux sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 décembre 1848, et mesurant à peu près trente quatre pieds et onze pouces de face à la dite rue Dryades, anciennement Philippa, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30—mai 1 7 14 21 28 - juin 3

PAR LE CONSTABLE.

Joseph Katz vs A. E. Johnson.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans Dossier No 17,340—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la maison de Cour, coin des avenues Louisiana et St-Charles, dans le sixième district de cette ville, le MARDI, 8me jour de juin 1897, à midi de la propriété décrites ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la 4ème Cour de Cité
29 mai—29—juin 3 7 8

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,636—Division C—Eugène Neyrey vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour conformément à la loi et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eraste Vidrine, notaire public en cette ville, commençant le 11 de juin 1897, à 11 h. A.M, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Frank Marquez, shérif Civil de la paroisse d'Orléans soit nommé syndic provisoire dans cette affaire et que des lettres comme tel lui soient remises en prenant son serment et qu'il fournisse un cautionnement de $350 et qu'un inventaire de la propriété rendue soit pris par le notaire ci-dessus nommé et que E. Blanc et E. P. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée.

Nouvelle-Orléans, 28 mai 1897.
[Signé]: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
29 mai—29 4 11

GOUDRON GUYOT LIQUEUR HYGIÉNIQUE, ANTI-ÉPIDÉMIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES *de la poitrine, de l'estomac et de la vessie.* Exiger l'adresse, 19, r. Jacob, Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Second District.

Charles Mendelson vs New Orleans Construction Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,915—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No Deux dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Dumaine et Robertson, d'après un plan dressé par William De Young, architecte, le 17 mars 1862 et déposé comme référence dans le bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ledit ilet de terre mesurant (mesure anglaise) trente-et un pieds sept pouces et 2|8 de pouce de face à ladite rue Ste-Anne sur quatre vingts pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21mai—21 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un îlet de terre de valeur dans le Sixième District.

Solomon Reinach vs Eric W. Talen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,975—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ilet No 128 dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Henry Clay, les rues Peter et Claiborne et la ligne de division de Bloomingdale et mesurant soixante quatre pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Peter deux cent soixante pieds neuf pouces de face sur l'avenue Henry Clay, soixante-neuf pieds de face sur la rue Claiborne et deux cent vingt huit pieds de face sur la ligne de division de Bloomingdale; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelques manières en dépendant.

Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée dans le Deuxième District, portant le nouveau No 4016 rue Douane.

Vve G. F. Sturm vs Anthony Cuber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 53,176—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus, y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, Pierce et Douane, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 10 mars 1896, et annexé à un acte de vente par R. J. Goebel à Mme Lucinda Reed, passé pardevant Frank Zengel, notaire le 11 mars 1897 d'après lequel ledit lot ou portion de terre commence à une distance de cent vingt pieds de la rue Pierce et mesurant, en mesure américaine, 23 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Douane sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt huit pieds dix pouces et quatre lignes, et est composé d'une partie du lot original No dix huit, décrite sur un devis d'arpentage fait par ledit Pilié, voyer, daté le 30 juillet 1895 et annexé à un acte dégageant une hypothèque par H. Loomis Jr à la Southern Improvement Company, Limited, passé pardevant Frank Zengel, notaire, le 20 novembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 8 14 21 28—juin 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le Compte de Ceux à qui cela peut Concerner, de Meubles Antiques.

Vente de Shérif d'un Grand Assortiment de Meubles de Maison de Valeur, Incluant Armoirs à Glace, Buffet, etc., et autres Articles, etc.

Par consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, à mon entrepot, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, VENDREDI 11 juin 1897 à 10:30h A. M., un grand assortiment de meubles de maison de valeur, incluant quelques pièces de meubles antiques, le tout conformément à un inventaire.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 juin—1 6 7 11

Amendement à la Charte de la New Orleans Butchers' Hide & Tallow Company, Limited, adopté à une réunion générale des actionnaires tenue le 29 avril 1897.

"L'ARTICLE VI—Est amendé de façon à lire."

Aucun actionnaire ne pourra vendre ou transférer aucune action dont il est propriétaire à une personne qui n'est pas actionnaire et le secrétaire ne devra pas faire de transfert à moins que les directeurs aient refusé d'acheter les dites actions au prix qu'elles vaudront sur les livres de la compagnie.

A la mort d'un actionnaire les actions portées en son nom reviendront à la compagnie, la compagnie payant pour les dites actions la valeur qu'elles porteront sur les livres de la compagnie.

Les profits nets de la compagnie seront déterminés annuellement et le surplus des profits sera divisé au gré de la direction, mais dans aucun cas le dividende déclaré excèdera 8 pour cent par an.

Moi, le soussigné annotateur des hypothèques, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, par la présente certifie que le ci-dessus et susdit amendement à la Charte de la New Orleans Butcher's & Tallow Company, Limited a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 600, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le dix-neuf mai 1897.
GEO GUINAULT,
Député A.

Je certifie la ci-dessus et susdite d'être une vraie et exacte copie de l'amendement original et du certificat de l'annotateur des hypothèques là-dessus maintenant enregistré dans le registre courant de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai à ceci apposée ma signature et mon sceau à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 20e jour de mai 1897.

F. D. CHARBONNET.
Notaire.
23 mai—6f en 30 i

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FEBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES Phcies

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable dans le Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Arabella et Perrier.

Succession de James Washington.

No 53,090—Cour Civile de District.—Division D.

PAR BAUMGARDEN & STERN, LEONARD L. STERN, encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre du 5 mai 1897, de l'Honorable N. H Rightor, juge de ladite Cour, Division D, dans l'affaire c dessus, il sera vendu, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent. désigné par le No 11 de l'ilet borné par les rues Arabella, Perrier, Joseph et Plaquemines, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Arrabella et Perrier.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage ayant 2 chambres, galerie, mansarde, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1897 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant seront requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire; aux frais de l'acquéreur.
23 mai—23—juin 3 10 17 24

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Pauline Humbrecht vs Dr F. Loeber et als.

No 50,248—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO, LIMITED—W. C H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune. rez de chaussée Bâtisse Hennen—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 8 avril 1897, et signé le 14 avril 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, Lafayette et St-Charles, et mesurant dix-neuf (19) pieds huit pouces 3|5 [8 3|5] sur la rue Girod, par soixante-neuf (69) pieds sept [7] pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue St-Charles par une allée de 3 pieds de largeur avec une entrée sur la rue Girod, s'étendant cent-seize (116) pieds, commune à la dite propriété, et les lots Nos huit et neuf sur la rue Carondelet, maintenant ou anciennement appartenant à Mme Hopkins et A. H. Cénas, respectivement; borné sur le côté vers la rue Carondelet par une allée de quatre (4) pieds de largeur, la bâtisse de face sur le dit terrain au-dessus du dit terrain couvrant une largeur de vingt deux [22] pieds huit pieds et trois-cinquièmes (8 3|5), comprenant le dit corridor et allée de trois pieds de largeur vers la rue St-Charles et cent seize (116) pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue par le numéro municipal No 733 rue Girod et contient 9 chambres, vestibule en haut.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido Franklin [anciennement St-Pierre] et Liberté [anciennement St-Paul], formant l'encoignure des rues Liberté et Gravier et mesurant vingt [20] pieds quatre [4] lignes de face à la rue Gravier sur cent dix [110] pieds de profondeur et de face à la rue Liberté [anciennement St-Paul], conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, anciennement notaire, le 26 mai 1853.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Gravier et Liberté, et contenant magasin et trois chambres au rez de chaussée et cinq chambres en haut; vendu sujet à un bail expirant le 30 juin 1898 à raison de $30 par mois avec privilège de deux ans de plus à raison de $40 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1897, et déposer 10 pour cent du prix d'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.
29 avril—29—mai 6 13 20 27—juin 3

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN GREEN.

No 52,951—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Mercredi, le 9 juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS—A. A. Lesseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Honorable N. H. RIGHTOR, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 29 avril 1897 et à moi adressé, je procéderai de vendre, MERCREDI, le 9 juin 1897, à midi, à la BOURSE DE PROPRIETES FONCIERES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 717 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET St-CHARLES, pour le compte de ladite succession, la propriété suivante décrite, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues COMMUNE, BAUDIN, GAYOSO ET SALCEDO, et désigné par le No 10 sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, notaire, daté le 8 avril 1893, le dit lot mesurant trente-quatre pieds, six pouces et six lignes sur la rue SALCEDO, sur cent quarante et un pied, huit pouces et trois lignes de profondeur.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, s'il y en a, devra être représentée par billets de l'acquéreur, à un an, avec 8 pour cent par an d'intérêt, de la date de vente, avec lien du vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus du montant de son enchère et devant faire un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos N. Wolfson, notaire.
4 mai—4 12 19 26—juin 2 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Hortense Miller, femme de Chas. M. Lazarus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 53,178—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Sigmund M. Miller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN.
25 mai—25 29—juin 3 Greffier.

Succession de Martha Parker, femme de Henry Noote:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,634-Division D—Attendu que William D Sawtelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Martha Parker, femme de Henry Noote, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O GUERIN,
1er mai—1 5 10 Greffier.

Successions de Mme Vve Catherine Cazeaux et Dominique et Victor Cazeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,813—Division D.—Attendu que James Brady a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration et d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Veuve Catherine Cazeaux, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
29 mai—2 7 juin Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottages doubles et simples dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 532 rue Joséphine, entre les rues Fulton et Rousseau—Le cottage double et productif Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de Louis Fahrmann No 30,942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. et aussi dans l'affaire de John G. Fahrman vs les mineurs, Louis S., John J. et Edward Andrew Fahrmann No 52,965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN —L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 14 avril 1897 et signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, homologant les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu et conformément avec un ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred. D. King juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci dessus de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Gribner, en date du 26me jour de juin 1870, conformément à laquelle ledit plan le dit lot mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No Dix sur un plan fait par Ficquet et Crampton, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations sur ledit lot sont désignées comme suit: Le cottage simple connu par le numéro 532 Joséphine, ayant trois chambres et cuisine, cuve, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième Fulton et Chippewa; les dits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un plan déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan 19; lesdits lots sont contigus et le lot deux, formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente-et-un pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lequel lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1842, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur le lot sont décrites comme suit; Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, toit en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, hangars, ect.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lots ci-dessus décrits

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billets des acquéreurs endivisés, de façon à satisfaire tous les partis intéressés. lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que les clauses de non-alienation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, le transfert de la police aux porteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai—2 13 20 27—juin 3

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES LOTS A BATIR
DANS LES
DEUXIEME
—ET—
SIXIEME DISTRICTS.

In Re New Orleans Real Estate Company Limited, en liquidation.

No 51,994 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, le 23 juin 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1897 et en vertu d'un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, en date du 14 mai 1897 pour le compte de la dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

DEUXIEME DISTRICT.

1° 4 certain lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par lots Nos 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Bell, Gayoso et Dupré, mesurant comme suit: Le lot No 4 mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 136 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 34 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 5 mesure 39 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 4. 101 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et 37 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 6 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Dupré et 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le divisant du lot No 7 et 30 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 7 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 131 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 30 pieds sur la ligne du fond.

SIXIEME DISTRICT.

2° 5 certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 dans l'ilet borné par le Exposition Boulevard, les rues Laurel, Patton et Calhoun, mesurant comme suit: le lot No 1 mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à l'Exposition Boulevard sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 5 lignes sur le côté près du lot "A" et 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le Boulevard Exposition sur une profondeur du 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté près du dit lot No 1 et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du lot No 3. Le lot No 3 touche au lot No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du dit lot No 2 et 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne près dudit lot No 3 et 120 pieds 1 pouce et 7 lignes sur l'autre côté, le lot No 5 touchant au lot "A", les Nos 1, 2, 3 et 4 dans le fond et mesure 41 pieds de face à la rue Patton, sur une profondeur de 162 pieds 1 pouce et 3 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frank N. Butler, Jr, notaire, au frais des acquéreurs.
20 mai—20 26—juin 2 9 16 20 23

L'Ivrognerie, ou la Polydipsie Ebriété guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute correspondance strictement confidentielle. Docteur A. W. de Villeneuve, P. O. Box 1668, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

AVIS AUX CREANCIERS.

Gustave Maas, associé survivant de Maas et Konrad vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,553—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. McKee, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
25 mai—25 29—juin 3 Greffier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,053—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre et les améliorations, situés dans le Bourg Duvergier, sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 18 dans l'ilet No 13, sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer ou général, le 18 janvier 1858, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville; ledit lot mesure 31' 11" 5''' de face à la rue Pierre sur 127' 10" 5''' de profondeur et face à la rue Poudrière et forme l'encoignure.

2° Un certain morceau ou portion de terre touchant la propriété ci-dessus, avec les améliorations et étant une partie plus petite du et désigné par le lot No 17, sur le plan ci-dessus mentionné, mesurant 13' 11" 5" de face à la rue Poudrière, sur une profondeur de 127' 10" 5'''.

Acquis par Wm D. Moller, de la succession de Casimire Lacoste, le 3 février 1858, par acte passé pardevant Philippe Lacoste. enregistré au bureau de transfert, livre 73, folio 507.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 10

Mme E. M. Laporte vs Joseph Laporte.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent, que le 31me jour de mars 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Mme E. M. Laporte vs Joseph Laporte—No 42,402—Division B.

Sur motion de Branch K. Miller, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment des preuves, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante, et pour des raisons verbalement assignées, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en cette affaire, enregistré le 10 février 1896, soit maintenant confirmé et fait final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante. Mme Esperanza Marie, femme de Joseph Laporte, son mari pour la somme entière de trois mille cinquante-cinq et 82/100 dollars ($3055 82/100) avec intérêt légal à partir du onzième jour de mars 1890, avec l'hypothèque spéciale et privilège à elle accordées par la loi. Il est de plus ordonné qu'il y ait jugement décrétant une séparation de biens, marchandises et effets entre ladite plaignante et son dit mari, et qu'elle ait l'administration libre et séparée de ses biens, le défendeur payant les frais.

Jugement rendu le 31 mars 1897.
Jugement signé le 7 avril 1897.
Signé: FRED D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce onzième jour de mai, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre Vingt-Dix-Sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—5f en 30 i

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Anthony Battistella versus ses créanciers—No 53,499—Cour Civile de District—Division "D"—Ordre de Cour—Le pétitionnaire, Anthony Battistella dans la pétition suivante, le débiteur de cette affaire, qui veut rendre ses biens à ses créanciers s'étant conformé avec toutes les formalités prescrites, la cession de tous les biens du dit Anthony Battistella, insolvable, est par le présent acceptée pour le bénéfice de ces créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des pétitionnaires dudit insolvable soit convoquée et tenue au bureau, No 903 Hennen Building, en cette ville, pardevant B. T. Walshe Jr, Esq., notaire public, le 28ème jour de juin, pour recevoir le tableau dudit insolvable et élire un syndic définitif à la dite propriété insolvable, et pour tous autres objets que ladite réunion peut être compétente et sur lesquels elle peut juger convenable d'agir, et il est ordonné qu'une commission soit délivrée audit B. T. Walshe Jr, notaire, de tenir la dite réunion et d'en faire un rapport conformément à la loi. Il est de plus ordonné qu'Edgar Gel, soit et est par le présent nommé syndic provisoire dans l'intervalle pour prendre charge de ladite propriété insolvable sur l'exécution de sa caution avec bonne sécurité comme telle en la somme de trois cents dollars. Il est de plus ordonné que Mark M. Boatner, Esq., soit et est appointé avocat pour représenter les deux créanciers absents, nommés sur le tableau du dit insolvable. Il est de plus ordonné que toutes procédures aussi bien contre la personne que contre la propriété du dit Anthony Battistella, insolvable dans cette affaire, soient suspendues dans l'intervalle

Fait et signé le dix septième jour de mai 1897.
Signé: N. H RIGHTOR. Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 mai - 20 27—juin 4 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 53 532—Division —— Cour Civile de District—Godfred Singer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Godfred Singer. insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ces créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire public à son Bureau, nouveau No 734 rue Commune, en cette ville, commençant le MARDI, 22me jour de juin, à 11 heures A. M, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. C. Horn, avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1897.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans — No 53,479, Division C—Andrew J. Lawless vs ses créanciers - Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Andrew J. Lawless, plaignant dans cette affaire, soit convoquée pardevant Arthur H. Browne, notaire en cette ville, No 531 rue Natchez, commençant LUNDI, 21 juin 1897 dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Andrew J. Lawless soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1897.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 mai—3f en 1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,268—Division D. — John P. Mangin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John P. Mangin, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm C. Dufour, notaire public, à son Bureau ancien No 21 Commercial Place, en cette ville, commençant lundi, le 7me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Eraste Vidrine, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1897.
Signé: N. H RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f en 30 j

PHARMACIE DELOCHE
GEO. TUSSON, Gérant,
COIN BOURBON ET DUMAINE.
Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.
9mai—4Dim